

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 21.11.2019

Voirie

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention entre le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et la commune de Kogenheim définissant les conditions de gestion et de pose de repères de crues au niveau du pont de l'III – Route départementale 203 à Kogenheim.

Intercommunalité

Le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 11 septembre 2019.

Demande de prise en charge du goûter de la St Nicolas

Le conseil municipal décide de prendre en charge le goûter de la St Nicolas qui sera offert le 06 décembre 2019 aux enfants de l'école René Cassin de Kogenheim.

Indemnité de conseil du comptable public

Le conseil municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à M. Marc REYDEL, receveur municipal.

Personnel communal

Le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposées par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque prévoyance couvrant les risques d'incapacité de travail des agents, tout ou partie des risques d'invalidité et le décès, à compter du 1^{er} janvier 2020 en accordant une participation financière mensuelle par agent.
- d'adhérer au contrat d'assurance groupe du risque statutaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 pour indemniser la commune en cas d'absence des agents.
- de créer deux postes d'agents spécialisés principaux de 1^{ère} classe des écoles maternelles suite à l'avancement de grade de Mme BIBIAN et de Mme STEINMETZ,
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à l'avancement de grade de Mme KIRSTETTER.

Fête de Noël des personnes âgées

Le conseil municipal décide de reconduire la fête des personnes âgées, de l'organiser le dimanche 05 janvier 2020 à l'Auberge FRITSCH de Kogenheim et de prendre en charge le repas et les boissons.